ASSEMBLÉE NATIONALE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

Bernard BROCHAND

Député des Alpes-Maritimes

Maire de Cannes

Cannes, le 21 mars 2007

Monsieur le Président,

J'ai pris connaissance avec beaucoup d'attention de votre correspondance relative au projet d'implantation d'un centre de stockage des déchets ultimes (CSDU), sur le site dit de Barbossi à Mandelieu la Napoule.

Je vous confirme mon opposition, pour ma part claire et sans ambiguïté depuis l'origine de ce dossier, à la création d'un tel CSDU au lieudit de Barbossi.

J'entends donc parfaitement l'inquiétude des adhérents de l'association que vous présidez. Je m'associe à leurs craintes tant elles me semblent légitimes, notamment depuis la signature d'un bail emphytéotique signé le 07 janvier 2005, entre la société Barbossi et la société Sud-est Assainissement, en vue de la réalisation et de l'exploitation d'une installation de valorisation et d'enfouissement des déchets.

Mon désaccord à l'implantation d'un CSDU à Barbossi est ferme et définitif, comme j'ai eu l'occasion de l'exprimer notamment en 2005 à Monsieur Christian ESTROSI, Ministre délégué à l'Aménagement du territoire, Président du Conseil général des Alpes-Maritimes et à ce titre en charge de la politique du traitement des déchets.

Au préalable, concernant la faisabilité du projet, il est important de préciser que ces travaux ne sauraient être effectués qu'après l'obtention d'un permis de construire, lui-même soumis à autorisation du préfet des Alpes-Maritimes.

Cela étant précisé, nous nous devons de reconnaître, quand bien même il n'est pas dans le champ de protection du Massif de l'Estérel, que le périmètre envisagé semble « relativement » protégé par la directive territoriale d'aménagement et son inscription en espace boisé classé. Pour aller jusqu'au bout, il me semble évident qu'il peut exister un risque de mise en œuvre d'un Projet d'intérêt général, légitimé par la fermeture prochaine du site de la Glacière à Villeneuve-Loubet, obligeant les pouvoirs publics à gérer les 300 000 tonnes de déchets par an en constante augmentation.

En qualité de député de la 8ème circonscription, je souhaiterais orienter les autorités compétentes vers une réflexion sur d'autres sites, plus adéquats que celui de Barbossi, n'engageant pas de conséquences négatives sur l'environnement.

MERCI DE FAIRE PARVENIR TOUTE CORRESPONDANCE À L'ADRESSE CI-DESSOUS :
19 place Forville - 06400 CANNES
Tél. 04 93 68 08 12 - Fax : 04 93 68 39 10

L'ensemble des communes de l'Ouest du département doit réfléchir à la situation induite par la fermeture de la Glacière, et comme j'ai déjà eu l'occasion de le dire aux autorités compétentes, les communes littorales de ma circonscription n'ont pas vocation à accueillir ce type d'équipement dont l'incidence environnementale serait directement ressentie sur le milieu environnant qui fait l'attrait.

Je vous précise à cet effet que j'ai demandé, avec de nombreux élus de notre département, au Président du Conseil général de revoir le plan départemental d'élimination des déchets et d'étudier en commun d'autres possibilités d'implantation du CSDU. Je lui ai surtout rappelé l'impérieuse nécessité pour nous de mettre en place une filière globale de traitement des déchets.

En outre, j'ai accueilli sur la commune de Cannes un centre de tri qui a permis de diminuer les apports en décharge réduisant ainsi la quantité de déchets ultimes à enfouir, amenuisant donc la nécessité d'un très grand CSDU. J'ai également demandé au SIVADES de poursuivre l'étude et la conception d'un centre de valorisation organique qui réduira d'autant plus la masse de déchets à enfouir.

Aussi est-ce avec plaisir que je vous indique la décision du Président du Conseil général de relancer l'étude globale de traitement des déchets dans notre département. Cela le conduira à acter officiellement l'inadéquation de Barbossi à l'accueil d'un tel site. Ainsi que vous pouvez le constater, la réflexion à mener doit être complète et éviter toutes discordances.

Vous renouvelant l'assurance de mon soutien le plus fidèle dans notre opposition commune à ce projet, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Bernard BROCHAND

Monsieur J.-C. GLOMAUD
Président
Association de Sauvegarde et Défense de l'environnement
De Mandelieu la Napoule et de l'Estérel
785, Avenue des Amazones
« Le Grand Côteau »
06 210 MANDELIEU LA NAPOULE